

### **1. Relations ARS<sup>1</sup> / DDCSPP<sup>2</sup> / CD<sup>3</sup>**

#### ***Relations avec le Conseil Départemental de la Nièvre :***

Suite à la réorganisation des services au Conseil Départemental de la Nièvre, due à plusieurs départs consécutifs, les nouveaux interlocuteurs, notamment Mme Cloé CHAPELET, Directrice de l'Autonomie, sont mieux identifiés.

Lors de la réunion EHPAD<sup>4</sup> organisée à Corbigny, les financeurs ont confirmé leur volonté de favoriser les regroupements.

Le Schéma départemental est en cours de renouvellement, les acteurs n'ont pour le moment pas été sollicités.

#### ***Relations avec la DDCSPP :***

Les relations avec les équipes restent bonnes. Cependant, les relations institutionnelles sont plus compliquées. Les exigences sont fortes que ce soit en termes de remontées d'indicateurs et autres données statistiques, particulièrement chronophages, ou en terme de présence à des réunions.

### **2. Point tarification / contractualisation**

Pour certains, la tarification de l'aide à domicile s'est effectuée au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Ce qui implique une évolution significative du tarif sur 2 mois. Le Département a informé qu'une tarification était envisageable au 1<sup>er</sup> mars 2019. Une tarification plus précoce serait souhaitable.

Le Département a fixé le taux d'activité prévisionnel dépendance à 100% dans un objectif de diminution des tarifs. Les EHPAD ont alerté sur l'impossibilité de réaliser une telle activité et sur la perte de recettes que cela représente.

Lors de la signature de certains CPOM<sup>5</sup> dans le champs du handicap, le budget base zéro est prévu sans évolution sur les 5 ans en raison de la méconnaissance du taux directeur qui sera appliqué les années à venir. Il n'est également pas pris en compte l'évolution du GVT<sup>6</sup> par les financeurs.

Cela questionne sur les pratiques des financeurs en matière de contractualisation et la réalisation des objectifs fixés.

Les contractualisations des CPOM sur le secteur de l'enfance se passent bien.

De façon globale, il est pratiqué la politique de reprise de la trésorerie de la part des financeurs.

### **3. Les politiques sociales et médico-sociales :**

#### ***Accueil des migrants (MNA<sup>7</sup> et adultes)***

Il est observé une évolution importante des arrivées de MNA depuis le mois de juillet. Les structures d'accueil se trouvent en situation de suractivité, notamment sur les dispositifs de mise à l'abri, en attente de l'évaluation.

---

<sup>1</sup> ARS : agence régionale de santé

<sup>2</sup> DDCSPP : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

<sup>3</sup> CD : conseil départemental

<sup>4</sup> EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

<sup>5</sup> CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

<sup>6</sup> GVT : glissement vieillissement technicité

<sup>7</sup> MNA : mineurs non accompagnés

Dans l'urgence, l'accueil des mineurs déclarés majeurs s'effectue également sur les dispositifs d'accueil des adultes, réfuté par la DDCSPP.

Les services de l'Etat demandent, aux structures d'accueil, une liste nominative de tous les adultes présents en CHRS<sup>8</sup>. Les associations ne sont pas obligées de la transmettre. Elles doivent répondre si telle ou telle personne est présente. La possibilité existe aussi de se retrancher derrière la RGPD<sup>9</sup>.

### **Secteur accueil, hébergement, insertion :**

#### *Regroupement :*

La création d'un GCSMS<sup>10</sup> (PAGODE, ANAR, Nièvre REGAIN) pour la gestion des CHRS de la Nièvre est en cours. L'Etat a accompagné un premier diagnostic. Un DLA<sup>11</sup> est en cours pour poursuivre la dynamique.

#### *Retour sur l'ENC<sup>12</sup> :*

L'Etat a rappelé aux structures que la mission principale est d'accueillir et pas d'accompagner. Il requestionne ainsi l'accueil et l'urgence (= simple mise à l'abri).

Il est exprimé un manque d'intérêt à remplir l'ENC au regard des orientations exprimées de la DDCSPP et de la DRDJSCS<sup>13</sup>.

La problématique d'un accord sur les orientations et les pratiques entre la région et les départements demeure. Il existe également un décalage entre la réalité du coût à la place renseignée par la structure et celui que le département et la région parviennent à transcrire en fonction des éléments renseignés. Cela donne le sentiment que l'ENC présente les données cibles des DDCSPP et la DRDJSCS au détriment de la réalité du terrain.

### **Secteur de l'enfance**

Le département n'informe pas sur les possibilités de prise en charge et les dispositifs à saisir en matière de protection de l'enfance (PAG<sup>14</sup> et GOS<sup>15</sup>) pour les enfants présentant un handicap dans le cadre de RAPT<sup>16</sup>.

Dans la Nièvre, le Département refuse un changement de département pour un meilleur accompagnement, au détriment de l'intérêt supérieur de l'enfant.

### **Engagements de l'URIOPSS**

#### **Sujets à aborder avec la DDCSPP :**

Les pratiques de l'Etat en matière de remplissage de l'ENC feront l'objet d'une remontée au niveau national et seront abordées au cours de la rencontre avec Mme HIVET prévue le 25 mars 2019.

#### **Sujets à aborder avec le Conseil Département de la Nièvre :**

- point d'étape sur la mise en œuvre d'une réponse accompagnée pour tous,
- politique autour de la question des MNA,
- orientations en matière d'insertion et politique d'IAE<sup>17</sup>,
- état d'avancement du projet intercommunal de création d'un pôle SSIAD SAAD

**Une prochaine rencontre avec les associations est prévue en juin.**

*URIOPSS BFC – 6 bis rue Pierre Curie – 21000 DIJON – Tel 03 80 68 47 20*

<sup>8</sup> CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale

<sup>9</sup> RGPD : règlement général sur la protection des données

<sup>10</sup> GCSMS : groupement de coopération sociale ou médico-sociale

<sup>11</sup> DLA : dispositif local d'accompagnement

<sup>12</sup> ENC : étude nationale des coûts

<sup>13</sup> DRDJSCS : direction régionale et départementale jeunesse, sport et cohésion sociale

<sup>14</sup> PAG : plan d'accompagnement global

<sup>15</sup> GOS : groupe opérationnel de synthèse

<sup>16</sup> RAPT : réponse accompagnée pour tous

<sup>17</sup> IAE : insertion par l'activité économique